Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 033-243301389-20250410-DEL370425-BF

Communauté de Communes Médullienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 37-04-25 | F

Code ACTES : 7.1

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZA DE BRACH » 2025 - PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 3 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 10 avril 2025 à partir de 18h00 à BRACH (Salle des fêtes). Après, appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Gaëlle POURTIER, Laurent PASCUAL. **Brach** : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER. **Castelnau-de-Médoc** : Éric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie LACOUR-BROUSSARD. **Le Porge** : Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES, Martial ZANINETTI. **Le Temple** : Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN. **Listrac-Médoc** : André LEMOUNEAU, Aurélie TEIXEIRA, Pascal MOREL, Sandra LEGRAND. **Moulis-en-Médoc** : Christian LAGARDE, Pascal Abel BODIN, Windy BATAILLEY. **Sainte-Hélène** : Lionel MONTILLAUD, Fabrice RICHARD, Gérard HURTEAU. **Salaunes** : Damien HOAREAU, Florence DUMONT. **Saumos** : Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Sylvie JALARIN à Lionel MONTILLAUD, Stéphane LECLAIR à Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie BEGAINT à Gaëlle POURTIER.

Excusés / Absents :

Jacques GOUIN, Patrick NURBEL.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M. PHOENIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 033-243301389-20250410-DEL370425-BF

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5217-10-4 et L.5217-10-5 relatifs à la présentation et au vote des budgets sous le référentiel M57 ;

VU la délibération n°19-03-25 en date du 20 mars 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe « ZA BRACH » ;

VU la délibération n°20-03-25 en date du 20 mars 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée du projet de budget annexe « ZA BRACH » au titre de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » jointe au projet de délibération, permettant aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif ;

CONSIDÉRANT que les maquettes budgétaires ont été transmises aux conseillers communautaires le 27 mars 2025, soit plus de douze jours avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT ;

Sur proposition de la Commission Finances élargie au Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget Annexe « ZA BRACH » pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 033-243301389-20250410-DEL370425-BF

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025
011 : charges à caractère général	73 075,00 €
65 : charges de gestion courante	1,00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	94 550,16 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 000,00 €
TOTAL	**169 626,16 €**

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025
75 : produits de gestion courante	1,00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	167 625,16 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 000,00 €
TOTAL	**169 626,16 €**

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025
D001 : Déficit reporté	20 350,00 €
040: opérations d'ordre de transfert entre sections	167 625,16 €
TOTAL	**187 975,16 €**

Recettes d'investissement	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	93 425,00 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	94 550,16 €
TOTAL	**187 975,16 €**

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 3 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 033-243301389-20250410-DEL370425-BF

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	27
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	30
dont procurations	3
contre	0
dont procurations	*0*
abstention	0
dont procurations	*0*
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance

Didier PHOENIX

Communauté de Communes Médullienne